



Approche des mobilités internationales par le secteur associatif et syndical



A. Aperçu des mobilités en Belgique

« Ce sont les victoires sur les processus partiels de discrimination qui, à terme, réunissent les conditions d'un changement plus global en le mettant à l'agenda du mouvement social. Car, bien entendu, en ce domaine, comme pour toutes les autres questions sociales, la mobilisation militante et revendicative des groupes sociaux victimes de discriminations reste la condition première du changement » (Bouamama, 2010, 205).



Répartition des premiers titres de séjour en Belgique (2010-Eurostat)

- 42,4% raisons familiales
- 21,8% Autres raisons.
- 17,7 % raison humanitaire
- 8,4% raisons liées à l'éducation
- 6,1 % raisons liées à des activités économique
- 3,7 % statut réfugié et protection subsidiaire.



Regroupement familial.

- *La moitié (49%) des migrants regroupés est absente du marché de l'emploi.*
- *Au sein de ce groupe, les femmes salariées sont surtout actives dans les secteurs de la Fonction publique, des Soins et de l'Enseignement.*
- *Les hommes travaillent surtout dans le Bois et le Bâtiment*
- *Près d'un quart de ces regroupants sont demandeurs d'emploi, mais ce pourcentage est plus élevé pour les regroupants qui ont fait venir un migrant de la région Asie occidentale et centrale ou de la région Moyen-Orient & Afrique du Nord.*
- *Un peu plus d'un regroupant sur dix (14%) est absent du marché de l'emploi.*



2001-2011 Régularisation

- 81.473 dont 3.022 régularisations par le travail (sur 7756 lettres de l'Office des Etrangers)
- 150 000 clandestins



Raisons économiques

- Travail indépendant (16% en + pour 2009)
 - Ils étaient à l'origine des travailleurs détachés (payés jusqu'à 3 x moins chers que les belges (secteur construction et transport international)).
- Permis B 2011 (2.874 RW/ 6.902 Brx/ 22.448 Fl/32.224 Bel)
 - M-O hautement qualifiée,
 - Travail saisonnier (secteur horticole)(FL),
 - Secteurs spécifiques : construction et agriculture.
 - 36 types de dérogations officielles au permis de travail.



Raisons économiques suite

- Permis C
 - 7.803 W/5.987Brx/12.027FL/25.827 Bel
 - Etudiants, personnes en procédure d’asile, regroupement familial.
 - Emplois peu qualifié
 - Saisonnier



Le détachement : migrants temporaires européens

- 381 193. C'est le nombre de détachements de travailleurs en Belgique(le soir 24/01/2013)
- + 70% C'est la croissance du nombre de détachements de travailleurs en Belgique depuis 2008.(op.cit)

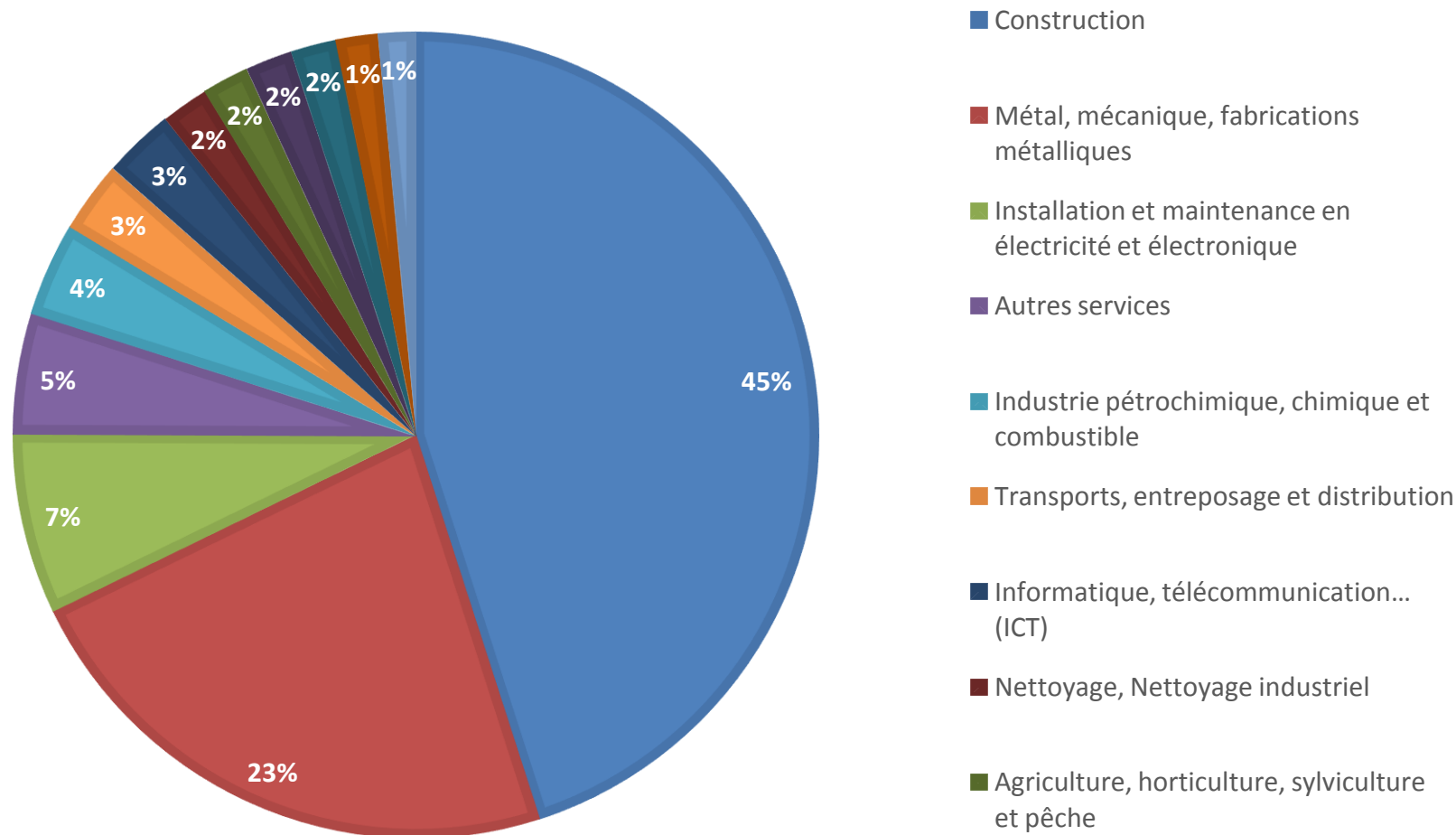


Nombre de déclarations Limosa **CEP▲G** & nombre de travailleurs pour ces déclarations

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Déclarations (1 personne par déclaration)	128 606	225 490	201 705	246 251	324 393	357 385
Travailleurs (personnes physiques uniques)	69 360	103 345	86 631	96 273	118 097	133 278



Répartition sectorielle des déclarations Limosa 2011





Nombre de travailleurs « Limosa » par pays d'origine de l'employeur. 2011

Pays-Bas	38 544	Hongrie	3 353
Pologne	19 057	Grande-Bretagne	2 470
Allemagne	16 698	Bulgarie	2 193
France	12 392	Reste de l'Europe	10 602
Portugal	7 565	Amérique	917
Luxembourg	5 448	Asie-Océanie	2 775
Roumanie	5 248	Moyen-Orient	125
Slovaquie	3 397	Afrique	16



Intérim-Sous-traitance-mise à disposition **CEPAG**

- La revue Truckstar informe de ce que l'entreprise Dinotrans, enregistrée en Lettonie recrute des chauffeurs philippins pour ses transports internationaux en Europe de l'Ouest et en Scandinavie.
- Dinotrans roule pour les grands donneurs d'ordre DHL, Schenker, Kühne et Nagel.....

(Source Syndicats mars 2013)



Exemple de mise à disposition

(soir 21 novembre 2012)

- 3 000 € brut/mois salaire médecin candidat spécialiste Roumain en Belgique.
- La société demande 15 000 € de frais par dossier
- Une part importantes des personnes engagées dans le cadre du détachement ne sont pas déclarées (séminaire CIRE sur le travail informel décembre 2012)



Travail des sans-papiers

- 20 €/jour; 2-3 € de l'heure.
- Salaire moyen estimé : 680 €/mois.
- Loyer moyen BRX en 2008 : 508 € /mois.
- 27% sans emploi au moment enquête (2010)
 - Précarité instabilité emploi (demandeurs régul),
 - Invisibilité et TEH (clandestins).



Travailleurs sans papiers en Europe

- De 1,8 à 3,6 millions de travailleurs sans papiers.(rapport Clandestino 2009).
 - Manque de protection
 - Manque d'informations
 - Difficultés administratives
 - Criminalisation
 - Flexibilité à outrance



B. Atomisation et précarisation des migrants au sein du marché du travail

- Faux détachement
- Détachement légal présentant de sérieuses irrégularités
- Détachement fictifs
- Indépendants économiquement dépendants
- Faux-indépendants
- Travailleurs clandestins
- Personnel en chômage temporaire
- Multiplications des contrats précaires : temps partiel, durée déterminée....



Cette logique a un nom : le dumping social

- Engagement via sous-traitance et détachements, dans le cadre d'association en société momentanée
- Flexibilité à outrance
- Mise en concurrence des travailleurs au niveau des horaires de travail (logement sur place)
- Difficulté de contrôle car fiches de travail d'indiquent pas ces changements horaires.



Dumping social suite

- Siphonage de la sécurité sociale et diminution de ses recettes. (insécurisation des travailleurs)
 - Paiement d'indemnité de chômage pour les travailleurs licenciés ou en chômage temporaire. Soit en 2011 paiement d'indemnités de chômage pour 12 000 personnes ayant perdu leur emploi
 - (Paiement de la sécurité sociale des travailleurs en détachement dans leur pays d'origine, d'où non recettes (perte estimée à 2,3 milliards € pour 2012) pour la Belgique et recettes aléatoires pour les pays d'origine.



Concurrence déloyale légale dans le **CEP** **G** détachement

	Nombre de travailleurs détachés	Taux effectif de cotisations patronales	Coût salarial horaire	Cotisations patronales et autre coût du travail à la charge des employeurs	Salaire brut horaire à prendre en considération pour le détachement	Différentiel de cotisations patronales en euro horaire
Belgique	2 476	35,0%	37,2	10,2	27,0	0,0
Pays-Bas	38 544	11,8%	32,2	7,7	24,5	-2,5
Pologne	19 057	9,7%	7,4	1,2	6,2	-9,0
Allemagne	16 698	14,8%	30,5	6,7	23,8	-3,5
France	12 392	41,0%	34,2	11,5	22,7	1,3
Portugal	7 565	23,8%	11,6	2,2	9,4	-8,0
Luxembourg	5 448	14,7%	34,6	4,6	30,0	-5,6
Roumanie	5 248	15,0%	4,4	1,0	3,4	-9,2
République Slovaque	3 397	15,8%	8,3	2,2	6,1	-8,0
Hongrie	3 353	28,5%	7,5	1,9	5,6	-8,3
Grande-Bretagne	2 470	12,2%	21,6	3,3	18,3	-6,9
Bulgarie	2 193	3,3%	3,6	0,6	3,0	-9,6



C. Difficulté de faire valoir ses droits

- Pour les affiliés en chômage temporaire remplacés au même poste par un travailleur détaché
 - (suspension de l'allocation durant l'enquête)
 - Argumentation patron sur technicité du travail difficilement contrôlable par les inspecteurs
 - Cloisonnement et manque d'échanges entre les services d'inspection diluent leurs responsabilités



Pour les migrants temporaires(détachés, intérim)

- Caractère précaire de cette migration
- Vu ce caractère précaire, intégration faible
- Qui crée des conditions de faiblesse objectives dans la compréhension et la défense des droits.
- Effet bulle (atomisation des travailleurs dans leur dépendance travail, logement, modalité vis-à-vis de l'intermédiaire(Intérim) et de l'employeur)



Travailleurs sans papiers en Europe

- Inefficiency du cadre législatif de défense des droits des TSP :
 - Absence de pare-feu (inspection sociale, tribunaux...) pour faire respecter ses droits.
 - Menace de dénonciation si exigence de ses droits à la rémunération
 - Difficulté de la preuve
 - Absence de compte bancaire.
 - Cadre législatif centré sur le retour et le contrôle des frontières.



D. Les « **3 D** » Jobs
organisations du travail
liée à cette délocalisation
interne de la main
d'œuvre via les politiques
migratoires évoquées plus
haut et sa clé de voûte :
la criminalisation des
migrants.



3 D JOB

- **D**irty – **D**emanding – **D**angerous
- Statut irrégulier et précaire concomitant aux emplois précaires CDD, intérim, temps partiel
- Du « Gastarbeider » fordiste au travailleur « kleenex ».
- La dimension de l'intégration est évacuée.
- Mobilité « perpétuelle »
- Criminalisation.



L'économie informelle pilier de **CEPAG** l'organisation 3D-Job

- Secteurs à forte intensité de main d'œuvre et faible marge bénéficiaire (stock de travailleurs).
- Spécialisations par origine : construction (brésiliens, roumains et bulgares), alimentation (bulgares et marocains), travail des métaux (monopole roumain), garages (indiens), nettoyage (brésiliens et équatoriens)
- Adossement au secteur formel (chaînes de sous-traitance)



Secteur nettoyage

- Le cas du secteur du nettoyage 90% de travailleurs d'origine étrangère
- Forte concurrence et pratique de sous-traitance:
- les grosses entreprises aux normes, aux quelles sont adossées des petites entreprises qui ne respectent plus rien...
 - Ex. du marché du nettoyage de la gare du Nord complicité des autorités publiques!
- 50.000 travailleurs salariés
- 1.500 entreprises dont les 10 plus grosses occupent + de 25.000 pers.



Nettoyage (suite)

- Multiplicités des statuts
- Temps partiel et horaires coupés
- Invisibilité des travailleurs (difficulté du contrôle)
- Volonté des donneurs d'ordre d'économiser sur le nettoyage, d'où des prix facturés insuffisants pour payer le personnel.



Secteur construction

- 214.000 travailleurs salariés
- Travailleurs indépendants (B & UE) 65.400 dont bcp de « faux indépendants »
- Travailleurs Détachés (UE) 140.000 surtout roumains, bulgares et polonais
- Travailleurs sans papiers : de 15 à 20.000 Brésiliens et importante filière turque.
 - (données colloque du CIRE « migrations et travail 2013)



Construction

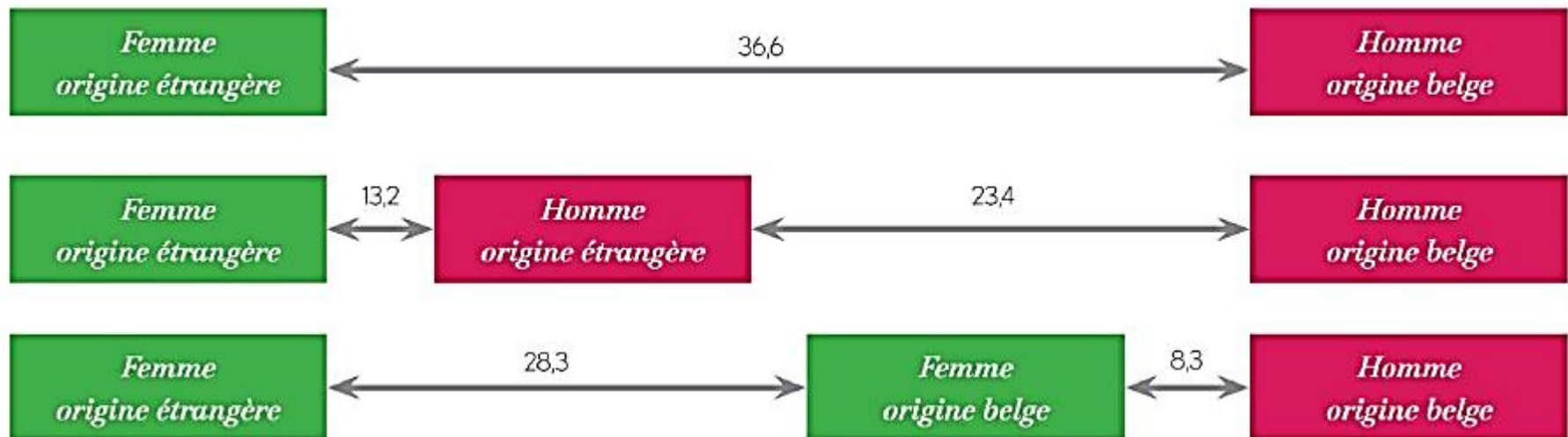
- 95% des entreprises du secteur comptent moins de 30 salariés.
- 15 à 20 000 brésiliens y travaillent de façon irrégulière.
- Deuxième secteur en terme de demandes de permis de travail.
- Sous-traitance complexe et internationale
- Baisse de l'emploi direct dans les grandes entreprises (deviennent ensemblières). Depuis 2011 perte de 12 000 emplois en Belgique secteur construction (7,2% emploi du secteur)



E. UNE ORGANISATION ETHNOGENRÉE DE L'EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS.

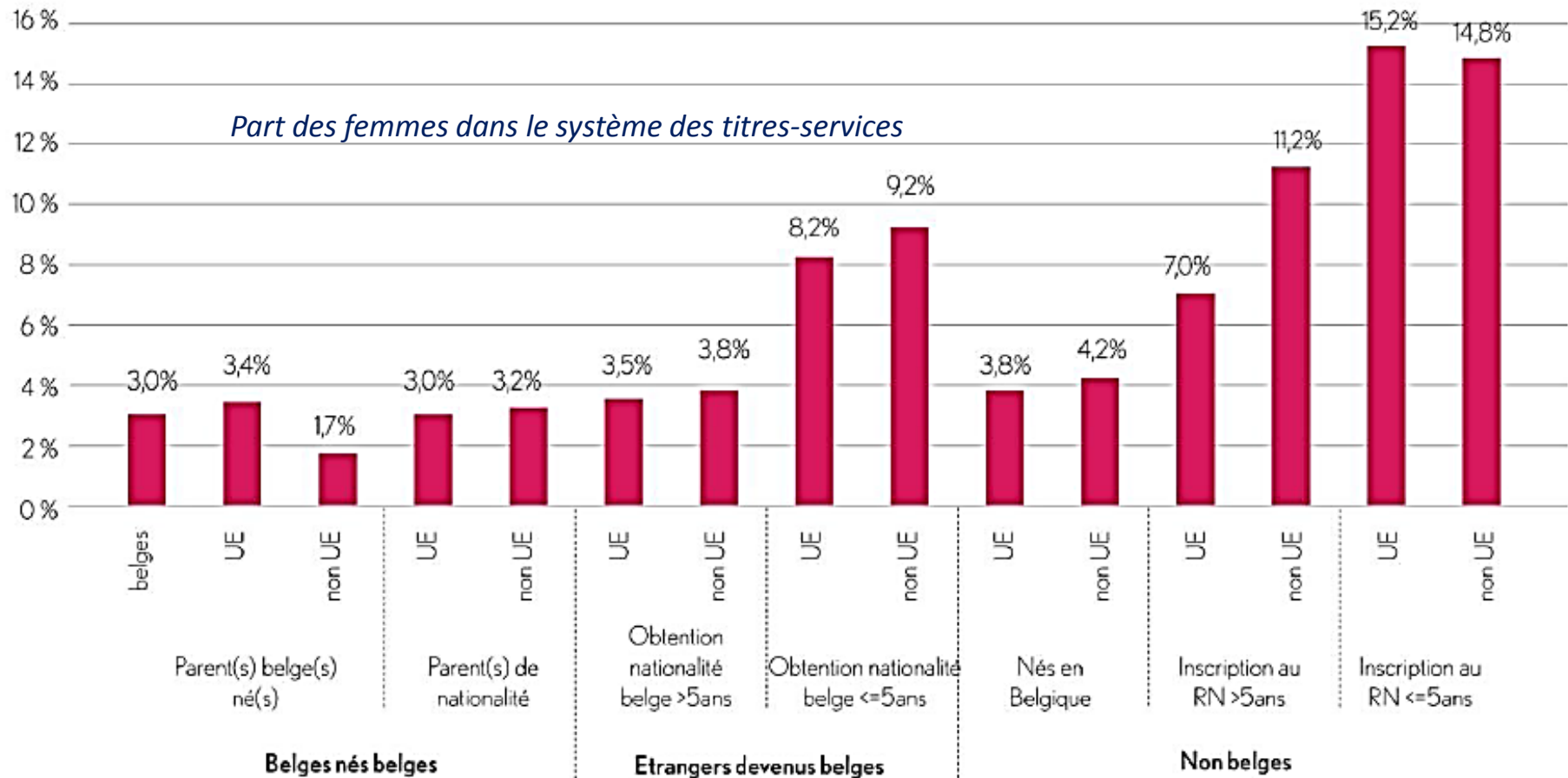


Ecart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes d'origine belge et d'origine étrangère



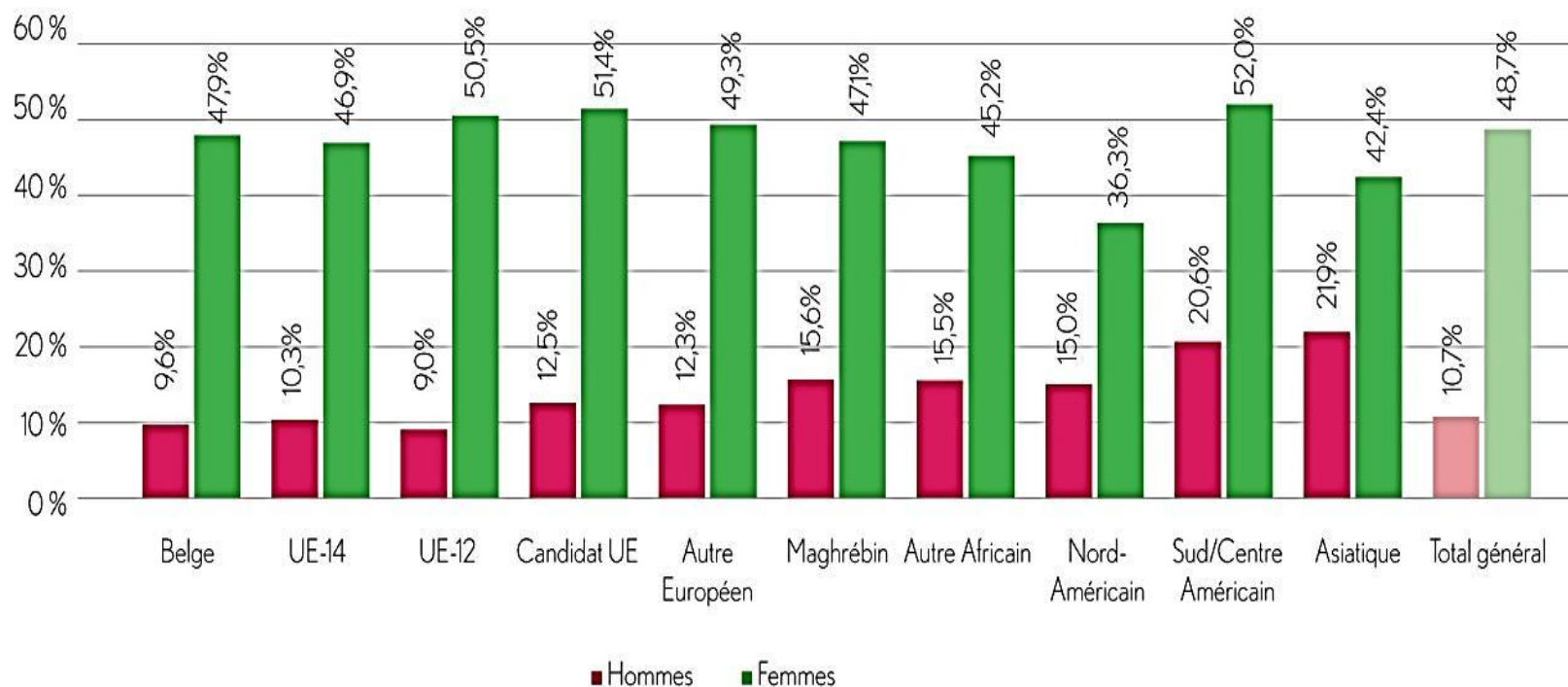
Caractéristiques de l'emploi: Régime des titres-services

selon l'historique migratoire



Temps partiels

par origine et genre

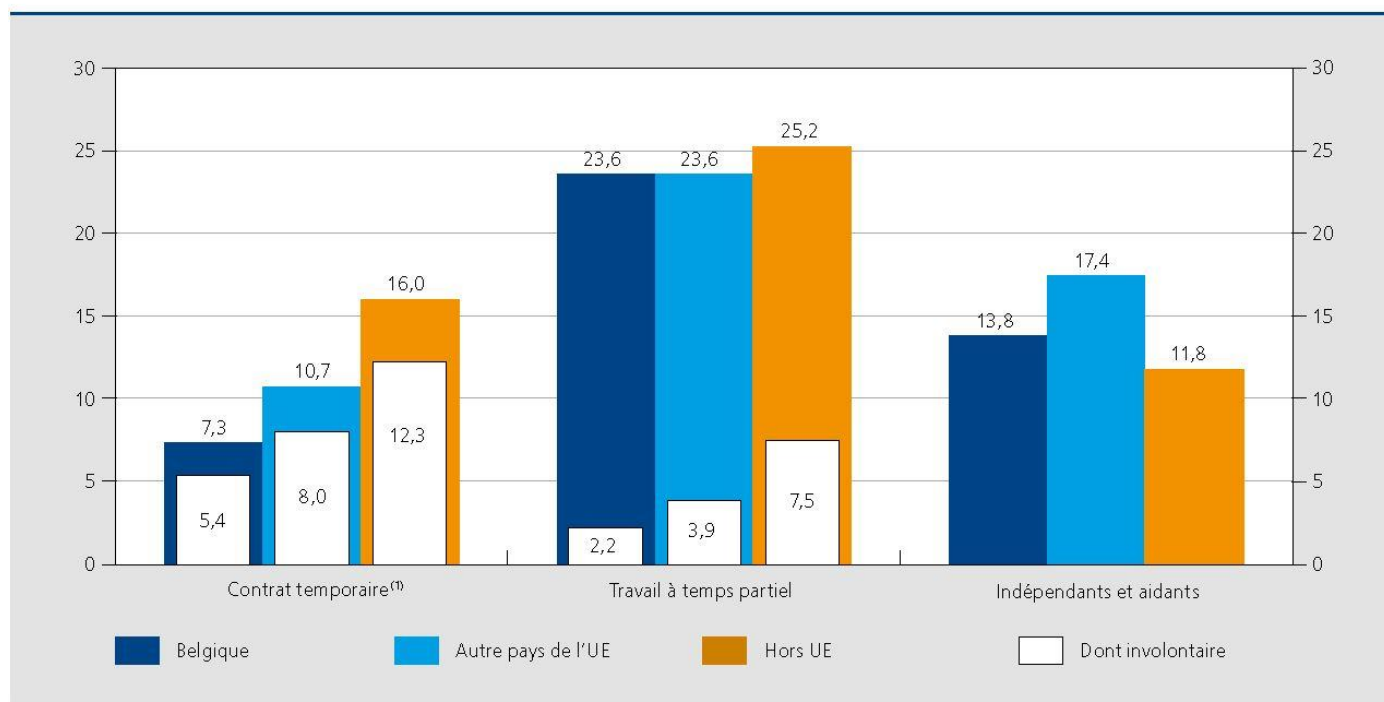


Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF ETCS

Précarisation des statuts (revue économique décembre 2012)

GRAPHIQUE 6 TYPES DE CONTRAT DE TRAVAIL ET STATUT PROFESSIONNEL SELON L'ORIGINE

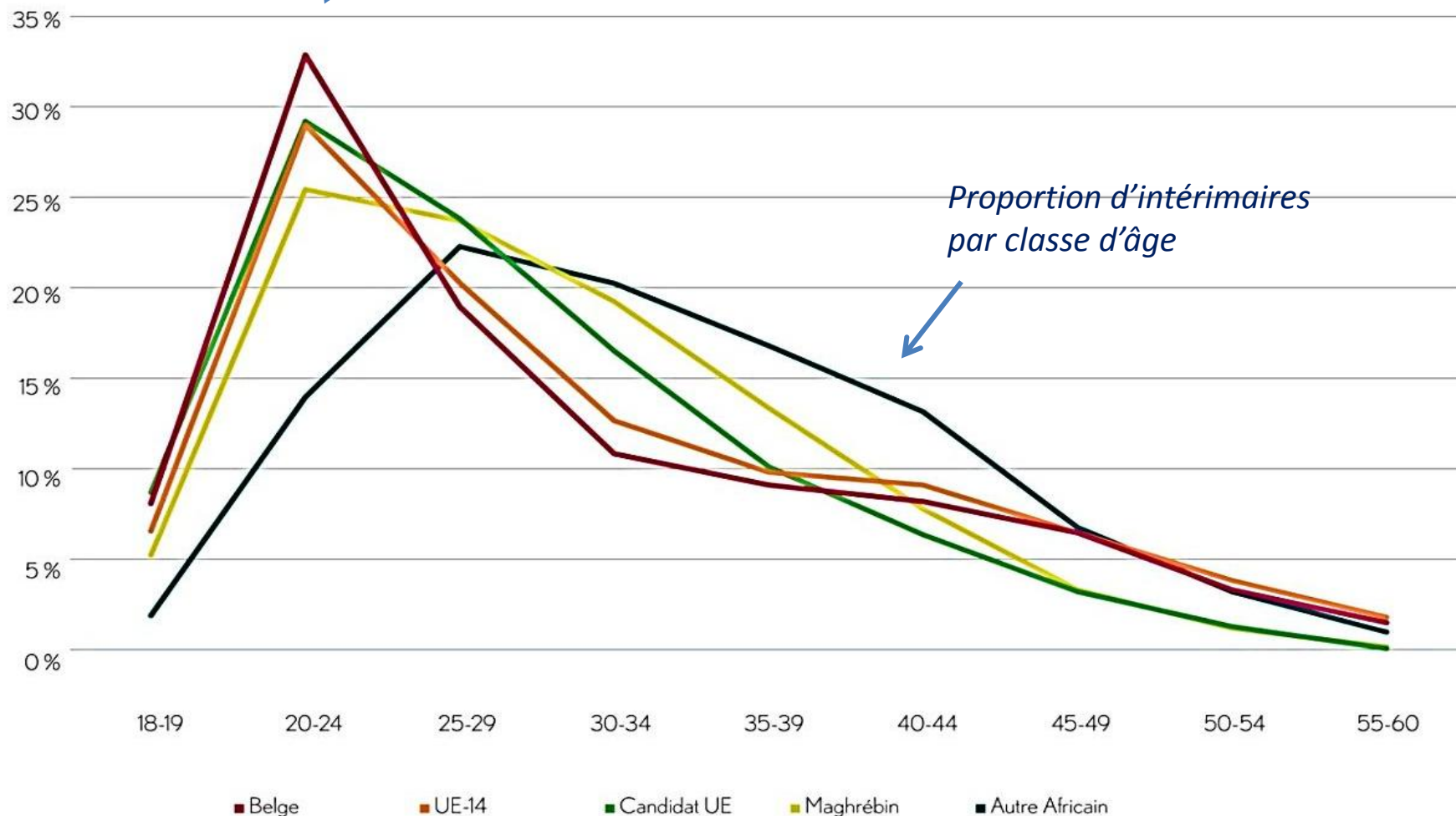
(en pourcentage de l'emploi total correspondant de la population âgée de 15 à 64 ans en 2010)



Source : CE (EFT, microdonnées).

(1) En pourcentage de l'emploi salarié uniquement.

Caractéristiques de l'emploi: Travail intérimaire





F. Une organisation du travail qui crée des surnuméraires : apartheid social.



Les surnuméraires ou un nouveau apartheid social.

- 27,4% de ressortissants de pays tiers à la recherche d'un emploi en 2008
- soit près de quatre fois plus que le taux global (7,1% en 2007).(voir note de politique générale à propos de l'emploi)



Taux de risque de pauvreté (<60% du revenu net médian) selon origine, en Belgique

	Belge	Marocain	Turc	de l'Europe du Sud	de l'Europe de l'Est	de l'Europe Nord- ouest	Non- Européen
risque de pauvreté (en %)	12	54	33	22	36	18	37

Source : EU-SILC (moyenne pour les années 2007, 2008, 2009) telle que présentée dans Dierckx Danielle e.a. (red.) (2012), [Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2012](#), Leuven: Acco, p. 483.



G. Politique EU en matière de migration économique: 3 idées forces.

- Lutte contre l'immigration clandestine (directive sanction, directive retour, ...)
- Organisation d'une migration de travail souple et conjoncturelle avec le plus petit commun dénominateur en matière de droits
- Partenariat avec les pays d'origine



Lacunes de la directive sur le **CEP▲G** détachement

- Vide juridique quant à un cadre commun de contrôle du respect des normes salariales, du paiement des impôts et de la sécurité sociale.
- Systèmes inégaux de sécurité sociale et d'imposition entre pays, ce qui est source de dumping.
- Pas d'approche commune des notions de salariés et d'indépendant.



La directive d'application insuffisante

- La liste ouverte des moyens de contrôle va dans le bon sens
- La mise en place pour le seul secteur de la construction d'un système de responsabilité solidaire liée aux contractants directs est tout à fait insuffisante.
- Pas d'amélioration de la définition de la notion de détachement pour éviter les sociétés boîtes aux lettres.



Arrêts de la cour de justice EU : **CEPAG**

Dérives du libéralisme fou.

Le noyau des règles impératives de la directive détachement devient le maximum.

La limitation des outils de contrôle (Limosa par exemple) frein à la circulation des services.

La liberté économique l'emporte sur les droits sociaux fondamentaux.



Une politique fragmentée et lacunaire en matière de droit social

- Flexibilité
- Réduction des droits
- Fragilisation des syndicats
- Criminalisation des migrants
- Précarisation des demandeurs d'asile.
- Chimère du retour massif des migrants irréguliers.



Migrations en Europe : le travailleur Kleenex

- Libre circulation des citoyens européens tant qu'ils ne sont pas une charge déraisonnable pour l'Etat.
- Migration des travailleurs des pays tiers
- Détachement de travailleurs européens (migration circulaire ou temporaire)



Conséquences de ces politiques européennes

- Rendent le trafic des êtres humains plus profitable aux mafias.
 - L'(OIM) estime que sur 130 millions de migrants par an, entre 20 et 40 millions se déplaceraient clandestinement, soit, à tout moment, 4 millions d'individus. Cinq cent mille personnes entreraient de la sorte chaque année en Europe.
 - Ce trafic générerait des profits de l'ordre de 3 à 10 milliards de dollars par an
 - INTERPOL ayant même évalué les gains pour l'année 2000 à quelque 30 milliards de dollars.
- Enferment les travailleurs dans la précarité et l'instabilité : intérim, droits inégaux, détachement, travail domestique des femmes...



Renforcement de ce non contrôle.

- RDIE ou le retour de l'AMI: règlement des différents entre Investisseurs et Etats. L'Etat condamnable lorsqu'il trace des gardes fous au capitalisme.
- Négociation du traité transatlantique échéance 2015



H. Contexte politique belge

- Regroupement familial : restriction.
- Demandes de séjour : maintien de l'arbitraire du Secrétaire d'Etat à la migration.
- Nationalité : restriction de ce droit.
- Accueil : accélération procédure, liste des pays sûrs.
- Retour volontaire priorisé : ciblage via les communes des sans-papiers concernés.
- Extension du réseau des centres fermés.



I . Les obstacles à l'égalité des droits

- Impasse droit travail-droit séjour.
- Inefficacité des politiques de diversités.
- Limites de l'efficacité des lois anti-discriminations dans le cadre d'une économie monde capitaliste.
- Xénophobie, racisme.
- Un racisme qui détourne les valeurs de la gauche afin de se donner une respectabilité



Les obstacles à l'égalité des droits

- Criminalisation des migrants.
 - Manière de justifier l'inégalité et donc que c'est normal qu'ils n'aient pas les mêmes droits parce que dangereux.
 - S'ils sont un danger, il faut les expulser, ils ne sont pas comme nous.
 - C'est une façon de construire le « nous » et le « eux ».
 - Manière de disqualifier la lutte pour des institutions égalitaires.



Obstacles (suite)

Au sein des inspections, tension entre

- La fonction de conciliation intrinsèque à la création du droit social (Régulation du monde entrepreneurial en vue du respect des droits des travailleurs).
- Et la pénalisation accrue qui se donne à voir dans le contentieux relatif à la main d'œuvre d'origine étrangère.
- Risque de voir les inspections, du fait d'un rapport de force syndical affaibli répondre d'avantage au nouvel esprit du capitalisme.
- D'où exigence de protection du séjour pour les travailleurs migrants (habeas corpus)



J. Changement de paradigme

Du protectionnisme sécuritaire à la dépénalisation du séjour et la mise en avant des droits fondamentaux touchant aux fondements anthropologiques : vie, travail, culture.



Changement de paradigme : principes de base

- Égalité de traitement « A travail égal salaire égal »
- Égalité d'accès au logement, au travail, à la culture (3 fondamentaux de l'exister), face à la désaffiliation et l'exclusion.
- Lutte contre le racisme et la xénophobie (qui sont autant de manière de stigmatiser le « surnuméraire »)
- Pacte social fondateur condition d'un pluralisme actif.



Changement de paradigme : points programmatiques

- Ratification par la Belgique de la convention 143 de l'OIT établissant l'égalité des droits des travailleurs migrants.
- Ratification par la Belgique de la convention des nations unies du 18 décembre fondant les droits fondamentaux des travailleurs migrants et de leurs familles.



Points programmatiques

- Révision de la directive détachement et l'introduction d'un protocole de progrès social dans les traités. A travail égal, salaire égal.
- Mise en place d'un mécanisme généralisé de responsabilité de la chaîne de sous-traitance pour le respect des conditions de travail qui aille plus loin que l'actuelle transposition de la directive sanction.



Points programmatiques

- Des cahiers des charges publics refusant clairement les logiques de sous-traitances opaques. Y indiquer que les conditions de travail fixées au niveau local sont applicables aux travailleurs détachés.
- Des permis de séjour suffisamment longs offrant des perspectives d'un droit d'établissement définitif et une réunification familiale.
- Les mêmes droits sociaux que les nationaux



Points programmatiques

- Introduction de systèmes de protection des droits des travailleurs mobiles et migrants dans les conventions collectives. Adoption d'une clause de progrès social dans les traités européens
- Négociation d'accord de secteurs et d'entreprises visant à améliorer l'accueil des travailleurs et à lutter contre les discriminations.
- Application sectorielle de la loi du 25/08/2012 permettant de lutter contre les faux indépendants
- Mise en place des cellules d'observation du respect du droit du travail en coopération directe avec les inspections du travail. Meilleur financement, meilleure coordination des outils de contrôle de la fraude sociale et de la fraude fiscale au niveau européen et au niveau belge. Mise en place d'un europolsocial.
- Renforcement des accords de collaboration avec les inspections du travail.



Points programmatiques

- Instaurer une mise en œuvre efficace et réelle du principe de la responsabilité solidaire dans la chaîne de sous-traitance tel qu'inscrit dans la dernière loi programme (MB 6/04/2012) et une articulation de la mise en œuvre de celle –ci avec la transposition de la directive sanction en droit belge.
- Dans l'application des mesures ci-dessus, pas de criminalisation des travailleurs clandestins et protection de leur séjour tout au long de la procédure de rétablissement de leur droit, et, la possibilité d'une régularisation.



Points programmatiques.

- Innover en matière de lutte contre le racisme et la Xénophobie.
- Investir dans les différents aspects de l'éducation.
- Investir dans les politiques culturelles mettant en avant la dimension de l'inter culturalité.
- Mises en place d'instances de concertation (CPPT et DS) dans les entreprises de – de 30 travailleurs



Points programmatiques.

- Donner effectivité aux lois et décrets de luttres contre les discriminations.
- Les politiques de discriminations positives comme chemin vers l'égalité de fait.
- Respect des CCT ayant trait à l'égalité des droits dans l'entreprise(25, 35, 36, 95)
- CCT 22 accueil effectif des travailleurs dans l'entreprise



K. Le plan d'action contre le dumping social du gouvernement belge, un pas dans la bonne direction, dont il faudra vérifier la mise en œuvre dans les prochains jours dans le cadre des négociations gouvernementales



Plan d'action dumping social: mesures à prendre

- Inscrire ce plan dans la dynamique de régulation du champ de l'entreprise et de la relation de travail face aux dérives du système.
 - Faire fonctionner le comité stratégique de lutte contre le dumping social.
 - Donner les moyens aux cellules d'arrondissement et une articulation optimale avec les syndicats (non criminalisation des travailleurs)
 - Renforcer les collaborations au sein de la cellule dumping social(COVRON, GOT de l'IS



Plan d'action(suite)

- Magistrat de référence pour le dumping social dans chaque ressort à temps plein (auditorats du travail)
- 2 magistrats de liaison nationaux à 1/3 temps.
- Lutte contre dumping social transfrontalier prioritaire dans la politique pénale des auditorats du travail.
- Allourdissement des sanctions pour non paiement des rémunérations



Plan d'action suite

- Marchés publics
 - Circulaire dans laquelle le pouvoir adjudicateur explique les règles en matière de responsabilité solidaire.
 - Adaptation de la loi sur les marchés publics afin d'aligner celle-ci sur les règles relatives à la responsabilité solidaire
 - AR visant à aligner les règles en matière d'adjudication publique sur celles relatives à la responsabilité solidaire.



Plan d'action suite

- Mesures spécifiques au secteur du transport
 - Augmentation des amendes en cas de non présence de la lettre de voiture dans le camion (vérification des règles de cabotage)
 - Alourdissement des sanctions relatives à l'interdiction de prendre de longs repos hebdomadaires dans le camion.
 - Adaptation de l'AR Limosa afin de mieux contrôler le cabotage.



Plan d'action suite

- Au niveau européen.
 - Prendre des initiatives afin d'améliorer l'échange d'informations entre les services d'inspections nationaux.
 - Le gouvernement fédéral veillera lors des rencontres Eu à faire un véritable lobbying en vue de la prise en compte de la lutte contre ce fléau en Europe.